Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 44 (1899)

Heft: 9

Artikel: L'artillerie de montagne suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337640

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ARTILLERIE DE MONTAGNE SUISSE

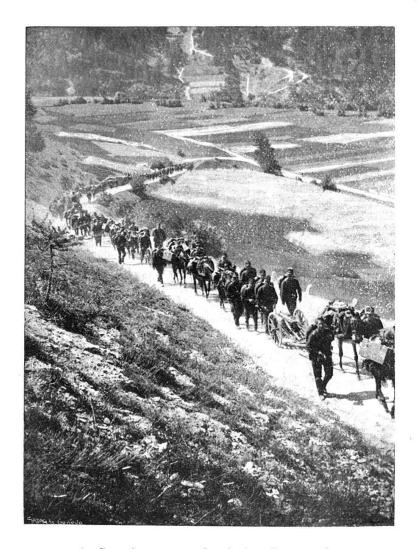
L'article de M. le lieutenant-colonel Repond sur l'obusier de campagne et la réorganisation de l'artillerie que nous avons publié dans notre livraison du mois dernier a provoqué, de la part de nombreux officiers d'artillerie, de vives protestations. Il en est toujours ainsi lorsqu'on émet des vues nouvelles et qu'on rompt en visière avec les idées établies et les principes admis depuis longtemps.

Une des phrases qui ont le plus piqué au vif les artilleurs est celle qui se rapportait aux batteries de montagne. En indiquant où l'artillerie pourrait puiser les ressources en personnel nécessaires au service des nouvelles batteries d'obusiers, M. le lieutenant-colonel Repond écrivait :

« Que l'artillerie commence par supprimer ses batteries de » montagne, dont l'inutilité est proclamée à l'envi par les artil» leurs et par l'infanterie, qui est censée bénéficier du con» cours de ces pièces impuissantes. Il y a une criante dispro» portion entre la médiocrité avérée des services de l'artillerie
» de montagne et le nombre d'hommes et de bêtes de somme
» qu'elle emploie. Au surplus, la multiplication des routes
» alpestres et la mobilité plus grande de la future artillerie
» à tir rapide permettront d'amener du canon dans beaucoup
» de hautes vallées qui lui étaient fermées autrefois. Toute
» spécialité non pleinement justifiée étant nuisible à une petite
» armée, ayons le courage de reconnaître que nous avons fait
» fausse route en doublant le nombre de nos batteries de mon» tagne au lieu de les supprimer complètement. »

Cette condamnation sommaire de l'artillerie de montagne nous a valu de M. le major Souvairan, officier d'instruction d'artillerie, la lettre suivante, dont il nous demande l'insertion:

Je me permets de venir vous communiquer les causes qui ont pu induire M. le lieutenant-colonel Repond en erreur sur l'impuissance de nos pièces de montagne.



1. Sur la route du Saint-Bernard.



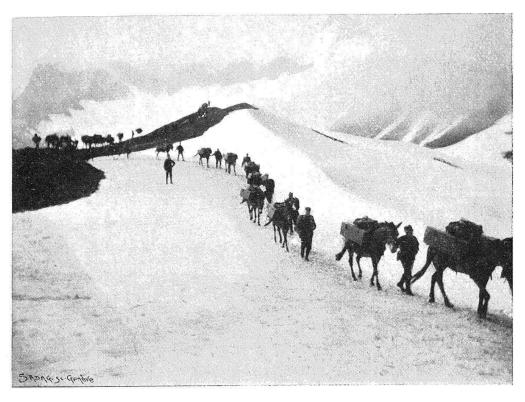
2. Batterie au feu à Ferret.



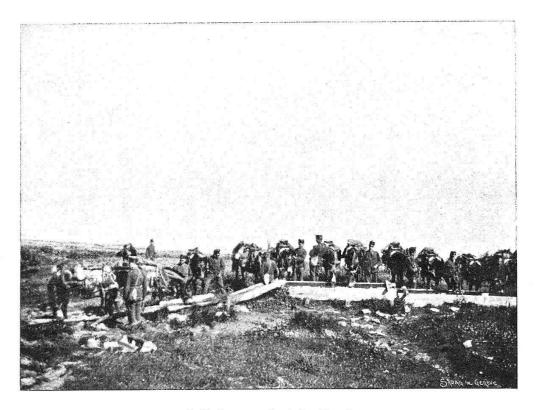
3. A Ferret, en formation de parc.



4. A Praz-de-Fort, une pièce qui « se cabre ».



5. En colonne de marche au col Ferret.



6. A l'abreuvoir à la Peulaz.

J'ai fait deux écoles avec l'artillerie de montagne, l'une, il y a cinq ou six ans, l'autre, tout dernièrement à Thoune et Erlenbach.

Ces deux écoles correspondent à deux phases bien distinctes de notre artillerie : la première sous le régime de l'ancien Règlement, la seconde sous l'empire du Projet de nouveau Règlement pour l'artillerie de montagne, pour la première fois appliqué pendant l'école que je viens de terminer.

L'ancien Règlement donnait une très grande importance à la forme; on perdait un temps précieux à enseigner aux hommes à partir de tel ou tel pied, à faire un mouvement d'une certaine manière et pas d'une autre. C'était la période où l'instruction théorique brillait dans tout son éclat; on y consacrait, par jour, trois ou quatre heures, et si on prélevait encore le temps nécessaire à l'instruction de l'école du soldat, du service intérieur, etc., il ne restait pour l'instruction de l'homme à la pièce qu'un minimum de deux ou trois heures par jour.

Je dois avouer que l'école que j'ai passée dans ces principes m'avait enlevé toute illusion sur la valeur de nos pièces de montagne: aucune précision, aucune exactitude; décidément le matériel ne valait rien. Il me paraissait préférable de supprimer les batteries de montagne, et j'aurais, à ce moment, signé sincèrement l'article de M. le lieutenant-colonel Repond.

C'est dans ces dispositions que je commençais cette année l'école de montagne. Mais avec un nouveau Règlement, un nouveau plan d'instruction, tout a changé.

Ce Règlement est conçu dans un tout autre esprit. Ce n'est plus la forme qui importe, mais la fonction, l'exactitude, la rapidité.

En outre, le plan d'instruction ramène l'instruction théorique à de justes limites, de telle sorte que nous avons gardé les canonniers cinq ou six heures par jour à l'instruction du service de la pièce.

En travaillant dans ces idées nouvelles, nous sommes arrivés, pour le tir, à des résultats absolument incroyables pour qui ne les a vus.

Ces petites pièces de montagne, qui, à ma première école, envoyaient leurs projectiles dans toutes les directions, excepté la bonne, qui m'avaient enlevé toute confiance dans notre artillerie de montagne, se sont révélées, lorsqu'elles furent bien servies, comme des pièces d'une haute valeur balistique, d'une remarquable exactitude, à dispersion très faible.

L'opinion de M. le lieutenant-colonel Repond et celle des artilleurs qu'il invoque, repose certainement sur notre ancien système d'instruction, sur notre ancien Règlement; juste peut-être à cette époque, cette opinion est actuellement complètement erronée, et je considère comme un devoir de ne pas la laisser s'accréditer.

Un autre officier, qui a servi également dans l'artillerie de montagne, nous écrit à ce même propos :

« ... Il serait cependant bon de donner à l'artillerie de mon-» tagne une consolation des attaques *téméraires* et injustifiées » que lui adresse M. le lieutenant-colonel Repond. Je connais » fort bien l'artillerie de montagne pour en avoir fait partie, » et j'estime que les conclusions de M. Repond témoignent de » plus de parti pris que de connaissance des résultats de tir » de l'artillerie de montagne; ceux-ci sont bons, étant donnés
» le rôle de cette troupe et les conditions spéciales dans les» quelles elle doit opérer.

M. le lieutenant-colonel Repond a été un peu absolu dans ses attaques; en somme, il l'affirme lui-même, il n'a fait que reproduire l'opinion d'un grand nombre d'artilleurs, on ne saurait donc lui en faire un reproche. Et cette opinion, quoi qu'on dise, a un fond de vérité. Il est certain que notre petite pièce de montagne, bien servie, donne de bons résultats de tir; elle ne produit cependant pas plus et pas mieux que ne lui confèrent ses propriétés balistiques; aucune discussion ne changera sa table de tir, sa portée et sa précision. On ne peut s'empêcher de trouver que la batterie de montagne - en Suisse comme ailleurs - exige un personnel nombreux, un grand nombre de mulets ou de chevaux, une masse d'impedimenta considérable pour un effet, en définitive, assez faible. Ce principe est si unanimement reconnu, que dans tous les pays on cherche à améliorer le matériel et à introduire une pièce nouvelle capable de fournir un rendement meilleur, plus en rapport avec les forces de toute nature qu'immobilise la batterie.

La question est très complexe, elle l'est beaucoup plus que celle du canon de campagne à tir rapide, comme le faisait déjà ressortir l'étude du *Projet de canon de montagne à tir rapide* du capitaine autrichien von Fritsch, parue ici même en mars dernier.

On continuera, d'ailleurs, à écrire beaucoup sur l'artillerie de montagne et à faire de nombreuses propositions sur les conditions qu'elle doit remplir. Dernièrement encore¹, la Zeitschrift für Artillerie und Genie publiait une étude du capitaine d'état-major G. Bäumlin sur le même thème. Cet officier concluait en indiquant ce qu'il faut exiger d'un nouveau matériel de montagne. Selon lui, ce matériel doit présenter:

1º Facilité de fractionner la pièce en un certain nombre de fardeaux capables d'être transportés par des animaux de bât; chaque fraction donnant son maximum de rendement. Mais pour qu'on puisse réellement parler de *progrès*, — que le capitaine Bäumlin demande, — il faut, en outre, que :

¹ Livraison de juillet 1899.

- 2º a) la portée et la vitesse initiale soient notablement augmentées;
 - b) la dotation en munitions soit majorée d'un tiers, et portée de 90 à 120 coups à la batterie;
 - c) la mobilité de la batterie et faculté d'une direction unique de la batterie et de la conduite du feu ne soient nullement amoindries;
- d) la longueur de la colonne ne soit pas augmentée;
 Enfin, conditions moins importantes, que :
 - e) la vitesse du feu soit telle, qu'une fois le tir réglé, on puisse, à certains moments, couvrir le but de projectiles. Il faudrait donc obtenir une vitesse de 4 ou 5 coups par minute. Le système de fermeture doit être simple, et toute complication inutile, telle que l'armé automatique, demande à être écarté. Et enfin, en raison des difficultés de logement et d'entretien en montagne, il faut rechercher les solutions qui permettent de réduire le nombre d'hommes ou de chevaux, en tant que cette réduction ne porte pas préjudice à la rapidité du tir.

Tout le monde peut souscrire à ces conclusions. Mais, nous ne sommes plus d'accord avec le capitaine Bäumlin lorsqu'il propose l'introduction de canons démontables. Ces canons ont fait leurs preuves. Bien que les Anglais les aient adoptés pour leurs armées coloniales, ces canons, soi-disant démontables, ne se laissent souvent que difficilement dévisser après le tir et exigent un temps considérable pour le chargement et le déchargement du mulet, le montage de la pièce et sa mise en batterie. Ce matériel ne nous convient nullement.

En attendant qu'on ait trouvé le véritable matériel de montagne à tir rapide, moderne, nous continuerons à utiliser notre pièce actuelle et à lui faire rendre tout ce qu'elle peut produire.

C'est ce qu'ont déjà cherché à faire les deux batteries 1 et 2 dans les manœuvres qu'elles viennent d'exécuter dans le Val Ferret, sous l'habile direction de M. le colonel Fama. Nous donnons avec la présente livraison un certain nombre

de phototypies représentant ces batteries dans diverses situations.

Le service qu'elles viennent d'accomplir a été des plus intéressants non seulement par le programme du cours, mais surtout par les comparaisons qu'il a permis d'établir entre les deux batteries.

On sait que leur recrutement dissère du tout au tout. La batterie 1 est tirée entièrement du canton du Valais. Son personnel est exclusivement montagnard. On s'en aperçoit dans les marches où se manifestent l'endurance et la patience du Valaisan.

La batterie 2 est recrutée fédéralement. Vaud, Fribourg, Neuchâtel lui fournissent des hommes, Ici, le personnel n'est plus exclusivement montagnard. Le Jura industriel fournit sa part.

C'est une erreur, croyons-nous. Un horloger du Jura, un monteur de boîtes de Ste-Croix n'ont pas les qualités voulues pour faire l'artilleur de montagne. Il ne suffit pas d'être né à 1000 ou 1100 mètres d'altitude pour les posséder. Aussi remarque-t-on, dans la batterie fédérale, une certaine gaucherie dans le maniement du mulet, et une endurance moindre dans la marche en haute montagne.

Il serait facile de remédier à ces imperfections par un recrutement plus logique du personnel de la batterie 2. Les Alpes vaudoises et fribourgeoises disposent d'une population suffisante pour qu'on puisse se dispenser de mettre à contribution les industriels du Jura. Rien ne les prépare au service de l'artillerie de montagne.

Ajoutons, d'autre part, que le service des pièces est plus rapide dans la batterie fédérale. Les bons pointeurs y sont plus nombreux et plus prompts.